



Communications de la Municipalité au Conseil communal
Hors séance de l'Organe délibérant – Avril 2020

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)

COVID-19 – Organisation des activités politiques communales

Conformément à l'ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral du 16 mars 2020, toutes les séances du Conseil municipal (en présence physique) jusqu'au 26 avril 2020 sont interdites, respectivement annulées. Le processus démocratique doit néanmoins être préservé. La Municipalité a décidé à cet effet de continuer à fonctionner en travail à distance en vue d'assurer la gestion courante de la commune. Les séances de notre Municipalité sont tenues depuis le 16 mars 2020 par téléconférence. La préparation de la séance est réalisée au moyen de notre solution informatique XpertMeeting. Les décisions urgentes ne pouvant attendre notre séance hebdomadaire sont prises par voie circulaire.

Si la situation devait nécessiter une intervention plus importante de la Municipalité, tout en assurant sa continuité, notamment en cas d'aggravation de la crise et afin d'assurer la coordination avec les autorités cantonales et fédérales, celle-ci a désigné deux équipes formant un bureau restreint de la Municipalité, qui se succéderont ou se suppléeront en cas de maladie.

La première équipe sera composée des personnes suivantes :

- Thierry Amy (syndic)
- Patrick Csikos (secrétaire municipal)
- Jean-Pierre Sterchi (vice-syndic)
- Christine Rais El- Mimouni
- Gérald Chambon

La seconde équipe sera composée des personnes suivantes :

- Philippe Flückiger (vice-syndic)
- Mathilde Dalcher (secrétaire municipale adjointe)
- Frédérique Roth
- Roland Karlen

Concernant le fonctionnement du Conseil communal, son bureau et ses commissions (ad hoc ou permanentes – COGEST, COFIN, Commission de recours en matière fiscale), la Municipalité a décidé la fermeture dès le mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis de tous les bâtiments communaux, y compris les salles de réunion de la Maison de Commune. Les commissions, en particulier permanentes doivent donc trouver un moyen de se réunir en respectant les dernières exigences émises par le Conseil fédéral, dans l'idéal en travaillant à distance ou par téléphone.

La COGEST a été informée de la manière dont la Municipalité entend collaborer avec elle durant ses prochaines semaines, en prévision de la rédaction de son rapport sur la gestion communale. La visite du patrimoine prévue début mai 2020 est, pour l'heure, maintenue. La COFIN s'est également organisée afin de pouvoir rester opérationnelle durant cette période, d'une part si la Municipalité devait la saisir de dépenses urgentes et exceptionnelles, et d'autre part en vue de l'examen des comptes 2019. Enfin, la



Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux s'est organisée pour continuer à fonctionner. La Municipalité a en effet reçu des oppositions à la taxe déchets 2020, pour lesquelles elle devra prochainement la saisir.

S'agissant des associations intercommunales, elles ont pris les mesures d'organisation les concernant. Les délégués du Conseil communal auprès de ces associations ont directement reçu des informations à ce propos.

A ce stade et sauf contre-ordre de nos Autorités fédérales et/ou cantonales, la Municipalité considère qu'il est peu probable que la séance du Conseil communal agendée le 28 mai 2020 ait lieu. En effet, si nous devons tenir compte d'un délai de six semaines pour laisser aux commissions le temps d'examiner d'éventuels préavis, nous nous trouvons autour du 24 avril 2020, soit très proche de la fin de la période de semi-confinement ordonnée par le Conseil fédéral. L'adoption d'un nouveau préavis en mai paraît donc très compromise. Une séance pourrait néanmoins être tenue sur d'autres objets que le bureau du Conseil devrait traiter en priorité. Le bureau du Conseil et la Municipalité feront le point à ce sujet d'ici mi-avril au plus tard.

De manière générale, la priorité de la Municipalité en termes de préavis ces prochaines semaines est de se concentrer sur l'essentiel, soit l'approbation du rapport de gestion et des comptes 2019. A cet égard, le Service cantonal des communes et du logement (SCL) a d'ores et déjà informé les communes que la date ultime pour retourner leurs comptes dûment approuvés aux Préfectures était repoussée au 30 septembre 2020 (au lieu du 15 juillet 2020).

COVID-19 – Mesures au sein de l'Administration communale

Dès l'annonce des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 par les Autorités fédérales et cantonales, la Municipalité a adopté le 16 mars 2020 et mis en œuvre dès le 17 mars 2020 un certain nombre de mesures en vue de contribuer à limiter la propagation du virus au sein de la population et, en tant qu'employeur, pour protéger les collaborateurs.

A cet effet, a été déclenché, à partir de cette date, un plan de continuité de l'activité, qui identifie et priorise les principales tâches et services devant être maintenus ou préservés en vue de garantir aussi longtemps que possible un socle de prestation de service public nécessaire au fonctionnement général de la Commune.

Outre l'affichage en différents lieux publics des prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le guichet d'accueil de l'Administration communale a été fermé, les demandes devant dès lors être adressées par courriel, téléphone ou courrier. L'ensemble des bâtiments communaux ont également été fermés au public (salles de gymnastique, Maison villageoise, salles de réunion, etc.). L'accès aux places de jeux, terrains de sports, cours d'école et places de pique-nique a été interdit.

La Déchetterie de Praz-Faucon a été maintenue ouverte selon l'horaire habituel, avec des limitations d'accès à cinq usagers maximums simultanément pour permettre de conserver la distance sociale nécessaire à une exploitation sécuritaire de cette infrastructure. A noter que des limitations ponctuelles d'accès pourront être édictées par le personnel en place, voire une fermeture complète de l'infrastructure



en fonction des prescriptions fédérales, cantonales ou communales. La collecte des ordures ménagères reste assurée comme habituellement.

La Municipalité a également promulgué la gratuité jusqu'à nouvel ordre du stationnement sur les places de parking situées sur le domaine public (y compris horodateur), sans limite de temps. Les véhicules hors cases, sans plaques, stationnés sur les trottoirs ou mettant en danger la sécurité publique restent amendés.

Un dispositif d'information axé sur le site Internet et la PIO fournit à la population et aux entreprises des informations pratiques, sanitaires ou sécuritaires mises à jour très régulièrement.

Enfin, un système de rotation des collaborateurs a été mis en place, incluant des jours de télétravail pour certains d'entre eux. En raison de la fermeture des écoles, les collaborateurs se trouvant dans l'obligation de s'occuper de la scolarité de leurs enfants à la maison bénéficient d'un allègement du temps de travail pour leur permettre d'assumer cette tâche. A l'heure de la rédaction de ces lignes, l'ensemble des collaborateurs est à son poste, sauf trois d'entre eux confinés à domicile pour suspicion de COVID-19. L'un d'entre eux a heureusement depuis été testé négatif et a repris le travail.

COVID-19 – Aide solidaire aux habitants de 65 ans et plus

La Municipalité, très soucieuse de la santé de sa population et en particulier de ses seniors, a rapidement décidé de mettre sur pied une aide solidaire afin de permettre aux 65 ans et plus de respecter, pour leur propre sécurité, le confinement demandé par les Autorités fédérales.

Au plan cantonal, dans un courrier daté du 20 mars 2020, le Corps préfectoral vaudois a décidé d'utiliser les plans prévus en cas de canicule et de les adapter à la situation présente. Dès lors, les Municipalités ont été priées de déclencher un tel dispositif dans leurs communes respectives dans les meilleurs délais. Pour répondre à cette injonction, la Municipalité a adressé un courrier le 23 mars 2020 à 429 personnes ou couples et, à ce jour, la quasi-totalité a répondu en demandant de l'aide ou en nous annonçant que l'aide n'était pas nécessaire dans leur cas. La relance des personnes n'ayant pas répondu au courrier est en cours. Notre intention, à l'instar de l'opération Plan canicule, est d'obtenir une réponse de chaque personne ou couple concerné. Tout le monde est très reconnaissant du soutien proposé par la Commune.

Le dispositif d'aide solidaire est organisé par l'Administration communale, en étroite collaboration avec Pro Senectute dans le cadre de l'opération Villages solidaires pour la gestion des bénévoles. La société de Jeunesse de Cugy, le Groupe scout de la Croisée ainsi que quelques personnes qui se sont annoncés pour la livraison des denrées alimentaires ou approvisionnement en médicaments composent le groupe de bénévoles. Près de quarante missions ont déjà été réalisées lors de la première semaine et demie. L'opération rencontre un fort succès et répond à un réel besoin.

La Municipalité se plaît à relever l'efficacité de son Administration qui, en l'espace de trois jours, a parfaitement géré cette mise en place. Nous relevons aussi la réactivité des collaboratrices de Pro Senectute, en charge de Villages solidaires Cugy – Bretigny-sur-Morrens qui, à la suite de l'annonce de la suppression des séances, ont spontanément proposé leur aide pour l'action de solidarité communale.



COVID-19 – Information aux entreprises

La Municipalité relaie sur le site Internet et sur demande directe la liste et les procédures des mesures de soutien aux entreprises réunies par les associations régionales dont la Commune est membre, soit l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) et Lausanne Région, ainsi que les informations communiquées par la Société industrielle commerciale du Nord lausannois (SICNL).

<https://www.gros-de-vaud.ch/coronavirus.html>

<https://www.lausanneregion.ch/entreprises-covid19>

<http://www.sicnl.ch/forum/info-coronavirus-vaud>

2. URBANISME (THIERRY AMY)

Révision du Plan général d'affectation communal de Cugy

Même si les conditions de travail sont rendues difficiles par la crise sanitaire, la Municipalité continue de travailler activement, en collaboration avec le bureau d'urbaniste GEA, sur le projet de révision du plan général d'affectation (PGA) de notre Commune et l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation communal tenant compte des exigences de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire adoptée en 2014. C'est ainsi que depuis le début de mois de février, la Municipalité est entrée dans un travail intense de détail en vue d'arrêter les contours du futur plan d'affectation, ainsi que d'adopter les nouvelles règles qui devront être introduites dans le Règlement général des constructions et d'aménagement du territoire (RGATC). Ceci afin d'atteindre les objectifs découlant de la vision stratégique municipale adoptée au début de l'année 2019.

La Commission municipale d'urbanisme (COMUR) s'est d'ores et déjà réunie à deux reprises, afin de recevoir une présentation des principaux contours de la réforme envisagée et d'apporter à la Municipalité ses commentaires sur les projets présentés. La première séance a porté plus particulièrement sur le futur centre de gravité de Cugy (centralité) et la présentation du plan-guide sur la centralité établi par les urbanistes mandatés par la commune. La deuxième séance s'est orientée sur le projet de nouveau plan d'affectation communal, passant en revue toutes les différentes zones de notre commune, y compris le projet de création d'une nouvelle zone de développement, à l'exception de la zone centrale (rue du Village et Vieux-bourg). Une troisième séance en lien avec ladite zone centrale devait avoir lieu début avril, mais a dû être annulée au vu des circonstances. Elle aura lieu dès que la situation le permettra à nouveau. L'objectif de la Municipalité était de déposer un projet à l'examen préalable du Service du Développement territorial (SDT) à mi-avril au plus tard, de telle manière à pouvoir respecter le calendrier qu'elle s'était fixé, à savoir obtenir une approbation du nouveau plan d'affectation communal avant la fin de la législature (30 juin 2021). Cela permettrait de sortir des restrictions imposées par l'instauration d'une zone réservée sur le territoire de notre commune. Ce calendrier ne pourra malheureusement pas être tenu, en raison de la situation sanitaire actuelle.

Sous réserve que la situation revienne à la normale dans l'intervalle, la Municipalité a d'ores et déjà prévu d'organiser des séances d'information à ce propos durant l'année 2020, tant auprès du Conseil communal qu'auprès de la population. En particulier, un stand d'information sur le résultat des diverses



études menées, ainsi que sur la présentation du projet de nouveau plan d'affectation communal, sera tenu durant la Fête au village le samedi 5 septembre 2020.

3. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Chantier du giratoire RC 501

Après la pause hivernale, le chantier a repris le 4 février 2020 avec la réalisation de travaux de finition, notamment la pose de bordures au débouché du chemin des Petits-Esserts. Cumulé avec l'évacuation d'une grande partie de l'installation de chantier, cela a permis une réouverture dudit chemin à la circulation automobile à la fin du mois de février.

Un important travail de planification et de coordination a été réalisé avec la Direction des travaux, l'entreprise de génie civil, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) ainsi que les TI pour définir la meilleure manière de réaliser la pose des enrobés. Ces travaux ayant un fort impact sur les conditions de circulation, la période des vacances scolaires a été privilégiée.

Selon le planning actuel, la pose des enrobés sur les trottoirs devrait être réalisée en mai. Le rabotage puis la pose des tapis dans le giratoire, ses branches et à la route de Bottens devrait se faire dans la semaine du 23 juillet, pour autant que les conditions météorologiques le permettent.

Réaménagement du chemin des Dailles

Le projet de réaménagement du chemin des Dailles, tel que présenté dans le Préavis n°24-2019, a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique entre le 24 janvier et le 24 février 2020, sans qu'aucune remarque et opposition ne soit déposée.

Dans le cadre de l'appel d'offre selon les marchés publics, sept entreprises ont déposé un dossier de candidature recevable dans le délai fixé au 23 janvier 2020. Après un second tour mettant en compétition trois entreprises et s'appuyant sur une analyse multicritère, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 9 mars 2020, d'adjuger les travaux à l'entreprise Scrasa SA.

4. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Centre de vie enfantine (CVE)

Qui n'a pas été interpellé par la « tranche » de ferme se maintenant contre vents et giboulées aux abords de notre site scolaire ?

Cette démolition a pu faire de la peine à certains. A vrai dire, la première intention était une transformation et non une reconstruction. Cependant, divers aspects techniques, économiques ou encore d'efficacité énergétique ont fait pencher la balance. Ainsi, la partie du rural a été démolie et sera reconstruite dans une volumétrie identique, tandis que la partie habitation sera transformée. Finalement, conformément aux vœux de la Municipalité, appuyée par le rapport d'examen préalable du Service du Développement Territorial (SDT), la nouvelle affectation de la ferme et de ses abords devra permettre de conserver la valeur architecturale et symbolique du site.



Le projet de Centre de Vie infantine comprendra une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ainsi qu'une garderie pour un total de 140 places. Dans ces futurs locaux, la garderie pourra ainsi proposer une nouvelle offre que ses infrastructures actuelles ne lui permettent pas, soit l'accueil des nourrissons. Les locaux occupés actuellement par la garderie au rez-de-chaussée du Motty seront repris par l'ASICE, laquelle prévoit d'y installer un centre d'animation pour les jeunes.

Le projet s'inscrit dans un contexte élargi qui prend en considération la mobilité, l'aspect territorial et régional, l'insertion du projet dans l'ensemble bâti, ainsi que sa situation à proximité des écoles et de la place de jeux, aspects favorables au développement de la vie sociale et de certaines synergies. L'efficacité énergétique du bâtiment est également une préoccupation. Ainsi le Centre de Vie Infantine sera relié au chauffage à distance (CAD) qui alimente déjà tout le site scolaire. Ce CAD fonctionne avec des plaquettes de bois fournies par les forêts alentour. Des panneaux photovoltaïques (dont la surface reste encore à définir) sont prévus en toiture et fourniront une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement du bâtiment ainsi qu'à une borne de recharge pour voitures.



Figure 1: Le bâtiment tel qu'il se présentera lorsqu'il sera terminé (Image de synthèse)

Résultat d'un partenariat public-privé entre la Commune et la Fondation de prévoyance Romande Energie, la gestion du chantier est prise en charge par Romande Energie Services. La Commune a soumis une liste de prestataires et d'entreprises locales à qui les soumissions sont envoyées. A ce jour, les travaux de gros œuvres ont tous été adjugés à des entreprises de la région.

Suite à l'obtention du permis de construire, le chantier a commencé comme prévu en février. Toutefois, la cérémonie prévue pour la pose de la première pierre a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Pour cette même raison, le chantier a été arrêté dès le 20 mars. Ces dix jours d'arrêt ont permis à l'entreprise de maçonnerie de s'organiser et de se remettre au travail le 31 mars, dans le respect des directives de l'OFSP. Pour l'aider dans cette tâche inhabituelle, elle a mandaté un prestataire spécialisé, lequel lui a établi un plan de sécurité-salubrité en lien avec le COVID-19. Pour exemple, l'équipe est réduite, le matériel est désinfecté quotidiennement, un seul ouvrier est autorisé par véhicule pour se rendre au chantier, les poses se font par groupe de deux, etc.

Il est bien entendu que toutes ces dispositions sont conditionnées aux directives du Conseil fédéral et au respect strict des directives de l'OFSP. Pour l'instant, le calendrier des travaux reste très aléatoire et ne pourra être remis à jour qu'à la fin du confinement.



5. FORMATION ET JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

La séance du 24 mars n'a pas pu avoir lieu pour les raisons que nous connaissons et cette séance est reportée au mardi 9 juin, si l'évolution de la situation le permet. A l'ordre du jour figurent traditionnellement au printemps, le rapport de gestion et les comptes de l'association. Les communes ont cependant déjà reçu les comptes afin de les insérer, même non validés, dans leur comptabilité.

Par ailleurs, le Codir a adressé des communications aux conseillers intercommunaux, afin qu'ils soient tenus au courant de l'actualité de l'ASICE.